

« Le travail qui tue, qui détruit le corps et l'âme, le travail qui rend malade, infirme, ce n'est pas un mythe, c'est une réalité inscrite dans les gènes mêmes de notre société, qui pour répondre aux impératifs de la productivité, de la compétitivité, a écarté tout sens de l'humain comme toute notion du bien-être de l'humain.

Au Québec, en 1999, 164 personnes ont perdu la vie à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et plus de 138 000 autres ont été indemnisées par la CSST. Pour le mouvement syndical, cette situation humainement lourde de conséquences, autant pour les victimes que pour leur famille, est inacceptable.

Il faut que ça change. »

- François Vaudreuil, président *



* Extraits de l'allocution prononcée lors du rassemblement intersyndical en santé et sécurité du travail à Montréal, le 13 septembre 2000.

Loi sur la santé et la sécurité du travail

Un véhicule dont peu de travailleurs ont la clé

par Jacqueline de Bruycker

La Loi sur la santé et la sécurité du travail ressemble à une voiture rutilante, équipée des derniers gadgets, mais qu'on ne peut malheureusement pas conduire parce qu'on n'en possède pas les clés.

« L'adoption de la loi en 1979 a fait croire aux travailleurs qu'ils allaient dorénavant bénéficier de meilleures conditions de travail ainsi que d'un milieu de travail plus sécuritaire, mais pour la grande majorité d'entre eux, cela n'a pas été le cas. Ils ont tout simplement été exclus de la loi », déplore **Claude Faucher**, vice-président et responsable à la Centrale du dossier de la prévention en matière de santé et de sécurité du travail.

Deux poids deux mesures

Les travailleuses de l'industrie du vêtement sont exclues de la loi, pourtant ce secteur manufacturier affiche le plus haut taux de fréquence des lésions attribuables au travail répétitif.

Les problèmes de santé mentale sont de plus en plus fréquents dans le secteur de la santé et des services sociaux, pourtant aucune des personnes qui y travaillent ne fait partie d'un groupe reconnu prioritaire par la CSST.

Les groupes non prioritaires du commerce, des institutions financières, de la restauration sont parmi ceux qui présentent le plus de dossiers de réclamation à la CSST.

Dans la construction, un secteur d'activité à haut risque où surviennent de fréquents accidents et qui enregistre le plus grand nombre de décès au travail, la prévention se réduit encore trop souvent au port d'un casque, de lunettes de sécurité et d'une paire de bottes.

La loi n'en est pas à une contradiction, à une incohérence près, ainsi, elle protège les travailleurs qui fabriquent des cerceaux alors qu'elle n'accorde à ceux de l'industrie du meuble qu'une protection limitée en ne l'assujettissant qu'aux règlements sur les programmes de prévention et de santé, pourtant ils utilisent les mêmes bois, les mêmes outils, les mêmes scellants.

« Qu'attend le gouvernement pour agir ? Des centaines de travailleurs ont perdu la vie, se sont ruinés la santé à cause de ses tergiversations. Le gouvernement se préoccupe beaucoup des accidents de la route, mais qu'est-ce qu'il fait pour enrayer les accidents du travail ? Est-ce qu'un accident du travail est moins grave qu'un accident de la route ? Est-ce que les coûts humains, sociaux



Claude Faucher

qui en découlent sont moins élevés, moins graves? », interroge Claude Faucher.

Il fait valoir que dans les entreprises classées dans les groupes prioritaires, où tout l'arsenal des mécanismes prévus par la loi est en application, le nombre d'accidents a considérablement diminué. Dans le secteur minier par exemple, le nombre d'accidents indemnisés a chuté de 1447 en 1987 à 375 en 1999. « Le paritarisme, ça marche, il a fait ses preuves que ce soit dans la métallurgie ou dans l'imprimerie. Des employeurs eux-mêmes le reconnaissent, mais un trop grand nombre refuse encore de faire de la prévention sous prétexte que cela coûte cher. Et, comme le gouvernement n'a pas le courage politique de les y forcer, un nombre effarant de travailleurs continuent d'écopier de cette situation. Il faut que ça cesse », soulignait-il.

Des devoirs à finir

Le monde syndical est au diapason et déterminé à forcer le gouvernement à finir le travail qu'il a commencé en 1979 en mettant

PRIORITÉ
PRÉVENTION
PARTOUT

en vigueur tous les éléments de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. « Il a adopté une loi qui répondait à un objectif très précis, celui d'éliminer à la source tous les dangers qui constituaient une menace pour la santé et la sécurité des travailleurs, en y associant activement employeur, syndicat et travailleurs. »

Cette approche paritaire était des plus novatrices puisque le législateur sortait les questions relatives à la santé et à la sécurité du travail du processus de la négociation collective. « Les acquis qui étaient alors obtenus par les travailleurs, étaient souvent fragiles, aléatoires, trop dépendants du rapport de force établi entre les parties. Le gouvernement a voulu protéger les travailleurs des aléas de la négociation et ainsi éviter que les gains qu'ils réalisaient ne soient par la suite toujours remis en question » assure Claude Faucher.

Le gouvernement s'est arrêté sur sa lancée, les règlements qu'il a promulgués ont conduit à une application discriminatoire de la loi dont près de 86% des travailleurs paient la note aujourd'hui encore. « Il ne faut plus que cela continue. La discrimination a assez duré. Nous devons faire comprendre au gouvernement qu'il n'y a plus de compromis, d'échappatoire possible, nous allons nous battre jusqu'au bout pour que tous les travailleurs bénéficient des mêmes droits et aient accès aux mêmes outils. »

À New York

Le monde a commencé à changer

par Jacqueline de Bruycker

Elles étaient 10 000 femmes devant les Nations unies à New York, venues de tous les coins de l'horizon pour réclamer haut et fort l'élimination de la pauvreté et de la violence dont elles sont les victimes. Elles étaient 10 000 femmes devant les Nations unies à New York, de tous les âges, de toutes les races, solidairement porteuses des espoirs et des revendications de plusieurs millions de leurs concitoyennes à travers le monde.

De la magie

« J'ai vécu un moment magique, inoubliable lors du dépôt des centaines et des centaines de sacs remplis de cartes d'appui aux revendications mondiales des



Nathaly Castonguay

femmes. Dans ces sacs, c'était bien plus que du papier qu'il y avait, c'était l'espoir de cinq millions de personnes qui souhaitent que les choses changent. J'avais la gorge nouée, les larmes aux yeux et je sentais la même émotion chez les autres femmes tout autour de moi », explique **Nathaly Castonguay**, coordonnatrice Condition féminine. La puissance de ce moment est telle que rien qu'en l'évoquant, l'émotion la gagne à nouveau ainsi que les trois autres militantes qui l'accompagnent au moment de l'entrevue, enrouant légèrement leur voix et faisant briller leurs yeux.

Suite à la page 16





Quelque cinq millions de cartes ont ainsi été déposées, le 17 octobre, auprès des représentants de l'ONU. Certaines écrites sur du papier peint, du carton ondulé ou sur de simples bouts de tissu, d'autres portant en guise de signature des dessins, des empreintes de doigts. Même les femmes qui ne savaient pas écrire, qui ne disposaient pas de papier, ont mis leur imagination à contribution pour réclamer des instances internationales l'élimination de la pauvreté et de la violence dont elles sont victimes.

« Les sacs passaient de main en main. Tout le monde voulait y toucher, moi la première. Je me rappelle d'une femme en particulier, elle devait avoir une soixantaine d'années, j'ai été frappée par l'expression de son visage quand elle a réussi à effleurer un des sacs. Par ce simple geste, c'est comme si elle affirmait sa solidarité à l'égard des autres femmes à travers le monde, peu importe qui elles étaient, où elles habitaient, ce qu'elles faisaient, elle était une des leurs. Leur lutte était la sienne », souligne **Lucie Boisvert**, une militante de l'Estrie.



Lucie Boisvert



Ginette Côté

Un regard suffit

À New York, la solidarité n'avait pas besoin de parole pour fleurir, il suffisait d'une poignée de mains, d'un sourire ou d'un regard. « Je n'oublierai jamais une femme que j'ai aperçue par hasard. Rien qu'en la regardant, on sentait qu'elle avait vécu pas mal de choses, qu'elle avait souffert aussi, son visage, son attitude la trahissaient. Sans même lui avoir parlé, je me suis sentie tellement proche d'elle, solidaire de sa souffrance, de sa réalité de femme comme de celle des autres personnes qui

m'entouraient », ajoute **Ginette Côté**, elle aussi, de l'Estrie. « La solidarité entre femmes, c'est possible, nous en avons fait la preuve à New York. C'est quelque chose de profond, qui dépasse les mots, qui n'a rien à voir avec les peuples, les races. Nous avons allumé un beau feu et j'ai, en moi, le goût de souffler sur les braises pour que jamais ce feu ne s'éteigne », assure **Nathaly Castonguay**. Au nombre de 2 000, les Québécoises constituaient une des plus importantes délégations. Une source de

fierté pour **Ginette Côté** d'autant que c'est ici, au Québec, que le projet de la Marche mondiale a pris naissance avant d'entraîner dans sa course des femmes de plus de 150 pays. Une promesse d'espoir aussi, amarrée à la mobilisation et à la détermination des femmes d'ici. « C'est encourageant de voir qu'au Québec, nous sommes déjà un bon nombre à revendiquer le droit pour toutes les femmes de vivre dans la dignité et à l'abri de toute forme de violence. C'est stimulant. Je suis convaincue qu'on peut y arriver, toutes ensemble. Il faut qu'on réussisse pour nos enfants, nos filles comme nos garçons. » Si **Sylvie Bourassa**, de la région de Québec, est très fière d'avoir participé à l'événement, elle reconnaît qu'il était facile pour les Québécoises d'être au rendez-vous historique de New York. « Nous sommes parmi les peuples les mieux nantis de la planète. Les femmes d'ailleurs n'auraient pas compris notre absence



Sylvie Bourassa

comme elles ne nous pardonneraient pas de rester assises et de ne rien faire pour que cessent la pauvreté et la violence. Certaines d'entre nous ont dû faire des sacrifices pour être présentes à New York, mais ce n'est rien à côté de ceux que les femmes de certains pays en voie de développement ont dû consentir. Et il ne s'agit pas seulement d'argent, certaines ont dû aller contre la volonté de leur conjoint, de leurs parents, de leurs enfants, de leur patron, peut-être même de leur gouvernement. »

Pour ces quatre femmes ainsi que pour toutes celles qui ont fait partie de la délégation de la CSD, la Marche mondiale, c'est le début d'un temps nouveau. « Cela a pris tellement de temps, d'efforts avant que la roue ne se mette à tourner, maintenant qu'elle est partie, ce n'est pas vrai qu'on va la laisser s'arrêter. On va peut-être avoir des faiblesses, des ratés, mais elle va continuer à rouler », poursuit **Sylvie Bourassa**.

Dans le même bateau

Mais la lutte à la pauvreté et à la violence n'est pas qu'une affaire de femmes. « Il est important de sensibiliser tout le monde aux enjeux de cette lutte, d'éduquer les jeunes. C'est tous ensemble, hommes et femmes, jeunes et vieux, que nous réussirons à bâtir un monde meilleur. Il y avait des hommes avec les femmes quand elles ont marché à travers le Québec, il y avait des hommes avec nous à Ottawa comme à

New York d'ailleurs, aussi solidaires de nos revendications que nous pouvions l'être. Nous sommes tous dans le même bateau », affirme **Nathaly Castonguay**. L'expérience unique qu'elles ont vécue, elles en ont parlé autour d'elles, à des parentes, des amies, des compagnes de travail. « C'est aussi en leur nom que j'étais à New York, elles étaient là avec moi, je n'ai pas cessé de penser à elles, je savais que de leur côté, elles seraient à l'affût de tous les reportages qui passeraient à la télévision », souligne **Lucie Boisvert**. À leur retour de New York, elles sont devenues de véritables ambassadrices de cette solidarité qui s'est créée entre les femmes du monde entier. « Je peux en parler, j'ai vécu cette solidarité, je l'ai ressentie au plus profond de moi et aujourd'hui, je la communique à mon entourage, je la véhicule tout autour de moi. Les gens m'écoutent, ils savent que je leur dis ce

« Nous avons allumé un beau feu et j'ai, en moi, le goût de souffler sur les braises pour que jamais ce feu ne s'éteigne. »

qui s'est réellement passé, j'étais là », renchérit **Sylvie Bourassa**. Ce coude-à-coude qu'elles ont vécu, la force et l'intensité même des solidarités qui se sont nouées entre elles les projettent aujourd'hui dans le feu de l'action, les poussent à faire un pas de plus. Chacune à sa façon, dans son milieu, a décidé de faire sa part afin que s'opèrent les changements que collectivement les femmes revendiquent depuis si longtemps sans jamais les avoir obtenus.

Au cœur de la Marche mondiale, qui les a conduits de leur coin de pays au siège des Nations unies, il y a surtout pour ces femmes l'espoir, l'espoir de changer le monde et les mentalités, de bousculer les règles établies et les idées toutes faites, l'espoir d'une société fondée sur l'égalité et la justice sociale, où la pauvreté, la violence n'auraient plus leur place. Un espoir encore fragile, mais la force de leurs convictions, l'enthousiasme de leur engagement sauront le renforcer, lui prêter vie. ☀





Marche mondiale des femmes

Des solidarités à cultiver

par Jacqueline de Bruycker

À New York, les femmes ont clamé à la face du monde entier leur solidarité et sonné la mobilisation générale pour mener de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud une guerre sans merci à la pauvreté et à la violence.

Pour **Kattia Paredes-Moreno**, la Marche mondiale des femmes a une très grande valeur symbolique. Coordinatrice Action Femme-Travail à la Confédération mondiale du travail (CMT) à Bruxelles, elle était présente à Ottawa, à New York ainsi qu'à Montréal, lors du rassemblement des marcheuses québécoises.

« Il n'y avait peut-être que 10 000 personnes à New York, mais peu importe le nombre. En interpellant les pouvoirs économiques et politiques mondiaux, cette manifestation a permis aux femmes d'affirmer leur détermination à participer pleinement et activement à la lutte contre la pauvreté, la violence, peu importe la forme qu'elle prend et à construire une société internationale qui soit féministe, solidaire, unie, pacifique. Aux lendemains de New York, plus personne ne peut prétendre ignorer les réalités que vivent les femmes souvent pauvres, parfois maltraitées, violentées », affirme-t-elle.

La leçon des Québécoises

Si elle a vécu à New York des moments intenses d'émotion, son passage au Québec lui a permis de

mesurer le chemin parcouru par les femmes d'ici, qui sous l'impulsion de la Fédération des femmes du Québec ont initié la Marche mondiale. Elle a été frappée par le fait que les Québécoises ont réussi à attirer dans le mouvement de solidarité nombre de leur conjoint, de leurs enfants, de leurs collègues de travail et à les associer à leur combat.

« À Montréal, le rassemblement avait des allures d'événement familial, cela n'a pas été le cas ni à New York, ni à Bruxelles lors de la Marche européenne. Mais surtout, les Québécoises n'ont pas hésité à donner une dimension politique à leurs actions, à exercer de réelles pressions sur le gouvernement. Même si la réponse du gouvernement est bien en deçà des attentes qu'elles nourrissaient, elles ont réussi à le faire bouger. On ne retrouve pas cela ailleurs », estime-t-elle.

Le combat ne s'est pas terminé le 17 octobre devant le siège de l'ONU, cette solidarité qui a fleuri entre les femmes de tous ces pays ne doit pas s'éteindre. Il faut l'alimenter, s'en servir comme levier. « Les femmes ont clairement exprimé leur désir de continuer à travailler ensemble pour consolider à l'échelle de la planète



Kattia Paredes-Moreno

un véritable réseau féministe afin de parler d'une seule et même voix devant les instances mondiales et défendre leurs revendications. La dynamique de la Marche doit se poursuivre. Dans un avenir prochain, nous aurons à nous asseoir ensemble pour réfléchir au suivi à donner à cette marche et pour décider de l'orientation de nos actions futures. Nous n'arrêterons pas de combattre car c'est le visage du monde que nous voulons changer. »

Des actions précises

À la CMT, qui regroupe 26 millions de membres répartis dans 114 pays, des actions concrètes sont engagées. Le premier objectif est de susciter la participation des femmes au sein des structures syndicales, afin qu'elles puissent assurer la défense de leurs intérêts spécifiques. « Leur action dans le mouvement syndical est plus nécessaire que jamais face aux discriminations dont elles sont trop souvent la cible. Ce sont majoritairement des femmes qui, en première ligne, font face aux privatisations, aux restructurations, ce sont généralement des femmes

qui, au nom de la flexibilité, sont confinées dans des emplois atypiques ou à temps partiel, pourtant, les stratégies de développement les ignorent », souligne Kattia Paredes-Moreno.

Condamnées à la précarité, à la pauvreté, les travailleuses migrantes, les travailleuses dans les zones franches et dans le secteur informel sont aussi particulièrement exposées à la violence, qu'il s'agisse de harcèlement moral, sexuel, de mauvais traitements, d'intimidation. Et leur liberté d'association est particulièrement malmenée. « Nous voulons les conscientiser, leur donner la possibilité de se regrouper afin d'établir un rapport de force suffisant pour qu'elles puissent exercer leurs droits, se faire respecter et reconnaître comme travailleuses à part entière. »

Même si dans la plupart des pays, le respect des droits les plus fondamentaux des femmes reste encore à conquérir, Kattia Paredes-Moreno est optimiste. « L'amélioration des conditions et de la qualité de vie des femmes commandent d'importants changements culturels, sociaux, structurels, cela ne se fait pas du jour au lendemain, il faut du temps, beaucoup de temps. Notre défi est de garder l'espoir et de persévérer coûte que coûte. Il faut continuer à avancer, même si nous ne faisons que de petits pas. C'est ce que la Marche mondiale a ravivé en nous, le désir et la volonté d'aller plus loin, toujours un peu plus loin. »

Travailleurs vieillissants

Retourner sur les bancs d'école, la solution pour tous ?

par Normand Pépin

Perdre son emploi n'est jamais chose facile. Cependant, plus on avance en âge, plus la tâche devient ardue parce que la recherche d'emploi n'apporte souvent que des refus répétés. Jamais les employeurs n'avouent ouvertement que l'âge avancé d'un candidat lui nuit pour ne pas être accusé de pratiques discriminatoires. Pourtant, la réalité des travailleurs âgés est celle d'un chômage de beaucoup plus longue durée que la moyenne.

Qu'est-ce qui attend les travailleurs âgés qui perdent leur emploi ? On sait que le Programme d'aide aux travailleurs âgés (PATA) a été aboli en mars 1997 et que rien ne l'a remplacé. Les travailleurs âgés doivent donc se contenter des prestations ordinaires de l'assurance-emploi, qui est conçue comme un revenu de remplacement entre deux emplois. Or, trop souvent, pour les travailleurs âgés, il n'y aura pas d'autre emploi.

Après avoir épuisé leurs prestations d'assurance-emploi, il ne leur restera que l'aide sociale jusqu'à l'âge de 65 ans. C'est donc une partie importante de la population que l'on marginalise puisque la société les traite ni plus ni moins qu'en parias.

Certains s'inscriront dans des parcours de formation pour accroître leurs chances de réintégrer le marché du

travail. Ils se retrouvent sur les bancs d'école à l'âge de 55, voire 60 ans. Au bout de leur processus de formation, si certains dénicheront un emploi, en général précaire et mal payé, de nombreux autres demeureront chômeurs mais plus instruits qu'avant. Quand ce parcours a été pleinement choisi par le principal intéressé, il n'y a rien à redire. Cependant, pour ceux qui ont senti que c'était ça ou l'aide sociale, il aurait été beaucoup plus logique que des plus jeunes puissent bénéficier de ces cours de formation.

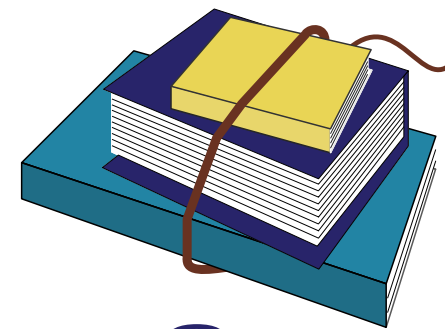
Un équilibre à rétablir

Sans vouloir dénigrer la formation, il faut admettre qu'elle n'apporte pas la réponse à tout. S'il était essentiel de sortir de la logique des mesures passives qui ont dominé

le régime d'assurance-chômage depuis sa création, aujourd'hui, le balancier ne penche qu'en faveur des mesures actives depuis que le régime a été rebaptisé assurance-emploi. La Centrale des syndicats démocratiques insiste pour rétablir un équilibre entre mesures actives et passives, en réservant les mesures passives aux travailleurs âgés des secteurs fragiles de l'économie québécoise tels la chaussure, les mines, le textile et le vêtement.

Dans de tels secteurs, lorsque des mises à pied se produisent, nous proposons qu'au lieu de mettre à pied les moins anciens, on les garde au travail en permettant aux plus anciens d'accepter une mise à pied sans être considérés comme démissionnaires au sens des conditions d'admissibilité à l'assurance-emploi. La CSD considère que, pour inciter les plus anciens à céder leur place, il faut faire en sorte que leur départ volontaire leur procure les conditions d'une retraite dans la dignité.

Aussi, celui qui accepterait une mise à pied volontaire toucherait en contrepartie des prestations de longue durée de l'assurance-emploi jusqu'à l'âge de 65 ans.



Pour être éligible, un candidat devrait avoir au moins 50 ans et un nombre d'années d'ancienneté dans son industrie suffisant pour totaliser 80 ans. Ce volet ne constituerait pas un gouffre sans fond pour le régime à cause des particularités des 55-64 ans qui sont, de loin, les moins scolarisées des personnes en âge de travailler. Ainsi, les 45-54 ans d'aujourd'hui, plus scolarisés, devraient être en mesure de retrouver un emploi beaucoup plus facilement.

Mais, en tant que société, il est impératif d'aider les travailleurs plus âgés qui, bien souvent, n'ont pu étudier parce qu'ils étaient devenus soutiens de famille à un âge précoce et qui, de ce fait, ont trimé dur toute leur vie durant pour essayer de rendre la vie plus facile à leur progéniture. Il est temps aujourd'hui de leur retourner l'ascenseur.

La CSD a déjà obtenu plusieurs rencontres avec des représentants de Développement des ressources humaines et du ministère des Finances du Canada et elle continuera sans relâche à promouvoir ce programme de soutien du revenu pour les travailleurs âgés. ☀

Un autre décret tombe!

par Jacqueline de Bruycker

Le décret sur l'industrie du meuble est tombé le 1^{er} janvier sous le couperet de la guillotine gouvernementale. Un pas de plus sur la voie souvent sans retour de la déréglementation, qui prive des milliers de travailleurs d'un droit que la Centrale des syndicats démocratiques considère fondamental, celui de bénéficier des fruits de la négociation collective.

« C'est un autre coup de force du gouvernement. Il enlève aux travailleurs un droit qu'ils possèdent et les expose à un nivellement par le bas de leurs conditions de travail. Le gouvernement abandonne les travailleurs. Son attitude est indécente, mais ce sont les gros employeurs qui mènent et ils ne veulent plus rien savoir du décret, que, dans un contexte de libre-échange, ils voient comme une contrainte, une entrave à leur compétitivité », explique **Gaston Pouliot**. Il siège au Comité paritaire de l'industrie du meuble en plus d'être le président du Syndicat national des employés du meuble de Disraéli, affilié à la CSD.

Une industrie compétitive

Avec, en juin 2000, 681 entreprises et 21 349 employés, l'industrie du meuble est un secteur d'activité en pleine santé. Malgré l'avènement du libre-échange, le décret ne l'a pas empêchée de croître. Selon les statistiques fournies par le comité paritaire, elle a enregistré au cours

des dernières années un taux annuel de croissance de 20 à 25 %. En 1999, alors que l'ensemble de l'économie québécoise progressait de 4,1 %, l'industrie du meuble affichait, quant à elle, une croissance de 22,5 %.

« Le décret n'a pas été une entrave à la compétitivité des fabricants de meubles québécois sur les marchés d'exportation. Les chiffres sont là pour le prouver. En 1999, plus de la moitié de la production québécoise de meubles a été acheminée et vendue à l'étranger », indique **Pierre Lafontaine**. Conseiller syndical attaché au bureau de Victoriaville, il siège, lui aussi, au Comité paritaire de l'industrie du meuble.

La croissance qu'a connue l'industrie du meuble lui a permis d'accroître de 75 % le nombre des emplois qu'elle génère. Cette forte poussée de l'emploi a fait en sorte qu'aujourd'hui deux entreprises sur trois sont en quête de main-d'œuvre qualifiée, sans pour autant arriver à combler leurs besoins.

« En vertu du décret, les salariés de l'industrie du meuble ne gagnent que 7,40\$ l'heure lors de leur embauche. Ce n'est pas en abolissant le décret et en coupant dans les salaires, les conditions de travail qu'on réussira à assurer, sinon à consolider, cette croissance et à attirer une main-d'œuvre qualifiée. Il est essentiel de maintenir un lieu de concertation dans les entreprises pour permettre aux travailleurs d'avoir des conditions nettement supérieures à celles édictées par la Loi sur les normes du Travail. Pour les employeurs, c'est le prix à payer », poursuit-il.

Une autre caractéristique de l'industrie du meuble, c'est que seulement 85 entreprises sont syndiquées, mais elles regroupent 49% de la main-d'œuvre assujettie au décret, soit une moyenne de 123 employés par établissement. Quant aux entreprises non syndiquées, qui sont au nombre de 596, elle ne comptent en moyenne que 18 employés. Ce sont des milieux qu'il est très difficile, sinon impossible de syndiquer dans le cadre des lois actuelles du travail.

Une histoire qui se répète

À la demande des employeurs, le décret de l'industrie du meuble a déjà été aboli en 1982. Dans les 12 mois qui ont suivi, l'industrie, dépossédée de toute norme, de tout

encadrement, a été le théâtre d'une concurrence effrénée, déloyale entre les entreprises, une concurrence dont les travailleurs ont trop souvent fait les frais. Un an plus tard, les patrons revenaient sur leur décision et demandaient aux syndicats la mise en place d'un nouveau décret.

La leçon de 1982 n'a pas porté fruits puisque les patrons veulent à nouveau sortir du décret. La Loi sur les décrets de convention collective n'a, selon eux, plus de raison d'exister, elle ne fait que double emploi avec le Code du travail et la Loi sur les normes du travail.

« On peut s'interroger sur les vrais motifs qui guident les employeurs, car si les salaires constituent un facteur de compétitivité, ce n'est pas le seul, ni le plus important. L'amélioration de la compétitivité d'une entreprise repose aujourd'hui sur la technologie, la qualité, la conception, l'innovation, le service et le marketing ainsi que sur les relations de travail, la santé et sécurité du travail. Ce qui rend nécessaire, sinon primordial, l'existence d'un lieu de rencontres entre patrons et travailleurs, c'est là le rôle que devrait jouer le comité paritaire », indique Pierre Lafontaine.

Une nouvelle dynamique

Benoît Plourde, président Secteurs réunis bâtiment et bois estime que les employeurs se trompent



Gaston Pouliot

de cible en réduisant les coûts de main-d'œuvre pour contrer la concurrence des entreprises non syndiquées. « Une main-d'œuvre formée, compétente et stable, des produits de qualité, c'est la meilleure façon d'y répondre. Les usines non syndiquées paient peut-être leurs salariés moins cher, mais elles font face à d'importants roulements de per-



Pierre Lafontaine

sonnel, ce qui n'a pas sans nuire à la qualité du travail. » En abolissant le décret, le gouvernement a, selon lui, retiré aux travailleurs, ainsi qu'aux employeurs d'ailleurs, tout pouvoir décisionnel quant au développement et à l'avenir de leur secteur sans pour autant ouvrir la voie de la compétitivité aux entreprises.

« Au cours des dernières années, nous avons appris que c'est en travaillant sur l'organisation du travail que l'on peut permettre à l'entreprise d'améliorer sa compétitivité, sa rentabilité et ainsi être capable de nous assurer des emplois de qualité et de bonifier nos conditions de travail », enchaîne-t-il.

Un rôle élargi

En l'absence d'alternatives valables et concrètes, la CSD a, devant le comité de consultation mis sur pied conjointement par le ministère du Travail et celui de l'Industrie, et du Commerce, réclamé le maintien du décret de l'industrie du meuble tout en

proposant que le rôle des comités paritaires soit renouvelé, élargi.

« Déposséder les organisations syndicales et les employeurs de tout pouvoir décisionnel quant au développement de l'industrie ne va pas assurer son avenir. Seul un régime de rapports collectifs de travail permettra de développer des emplois de qualité tout en offrant aux parties un lieu de concertation où ils pourront discuter des problèmes vécus par l'industrie, qu'il s'agisse de productivité ou d'organisation du travail. Le comité paritaire est le mieux placé pour s'acquitter de cette tâche », conclut Pierre Lafontaine. ☀

CODE DU TRAVAIL

Projet de loi 182 modifiant le Code du travail

Révision, réforme ou renouvellement ?*

MONTREAL, LE 20 DÉCEMBRE 2000. « Pour la CSD, le projet de loi 182 modifiant le Code du travail présenté ce matin par la ministre d'État au Travail et à l'Emploi, Diane Lemieux, est plus qu'un simple exercice de révision. « Bien que l'on constate rapidement qu'il s'agit d'un travail sérieux et même, qu'à certains égards, on puisse conclure qu'il s'agit réellement d'un projet de réforme, il demeure pour nous insuffisant parce qu'il ne constitue pas un renouvellement des rapports collectifs au Québec », a déclaré le président de la CSD, **François Vaudreuil**.

S'il représente, pour la CSD, une réforme intéressante, c'est parce qu'il propose la

mise en place de mécanismes permettant de contrer plusieurs des pires déformations, des pires abus, connus sous l'égide de l'actuel Code du travail », a poursuivi le président de la Centrale.

« Avec la création de la Commission des relations du travail et en raison des pouvoirs qui lui sont conférés, il apparaît en effet possible de déjudiciariser les dossiers d'accréditation et de permettre ainsi une application efficace, plus rapide, des droits permettant l'accès à la syndicalisation. Pour les travailleurs québécois, c'est la pièce maîtresse du projet de la ministre. »

Par contre, on ne peut parler de renouvellement du Code du travail, parce qu'on ne

retrouve pas dans ce projet les éléments permettant à un plus grand nombre de travailleurs québécois, l'accès à la syndicalisation et à la négociation collective. Toujours pas de place pour les travailleurs autonomes, sauf s'ils sont des salariés déguisés en travailleurs autonomes. Pas de place non plus pour la reconnaissance du droit de syndicalisation du personnel cadre. Rien non plus quant à la possibilité de forcer les employeurs à se regrouper afin de négocier collectivement, ce qui faciliterait l'accès à la syndicalisation aux travailleurs à l'emploi de petites entreprises.

Enfin, la CSD entend soumettre certaines de ses

appréhensions à la ministre, en ce qui a trait, par exemple, à l'article 45, dont la portée semble pouvoir être édulcorée, à la lueur des modifications apportées à l'article 46, concernant les pouvoirs du commissaire, dans certains cas de transmission partielle de droits et obligations. Il y a également des propositions de la ministre qui, bien que présentées comme solutions à certains problèmes de relations du travail, risquent selon la CSD d'atteindre l'effet contraire. C'est par exemple le cas de la proposition permettant à la Commission de forcer la tenue d'un scrutin relatif à une proposition patronale. ☀

* Communiqué de presse émis par la CSD